



Assemblée générale

Cinquante-septième session

93^e séance plénière

Jeudi 3 juillet 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 10 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Projet de résolution (A/57/L.79)

Le Président (*parle en anglais*) : Je regrette vivement de devoir informer les membres qu'en raison d'un problème de toute dernière minute sur le projet de résolution – une objection soulevée par un pays –, nous avons décidé de suspendre la séance pour une demi-heure en vue d'aboutir à un consensus qui, pour le moment, fait défaut.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 11 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévention des conflits armés ».

Nous pensons tous que la réunion d'aujourd'hui revêt, pour nous, une importance particulière. Nous espérons tous adopter aujourd'hui, sans exagérer, l'une des plus importantes résolutions de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes enfin arrivés au terme d'un processus de négociation extrêmement long et intense. Le résultat de nos travaux, le projet de résolution sur la prévention des conflits armés, s'il est adopté par consensus, deviendra sans aucun doute un document d'importance

majeure. Il s'agit d'un projet qui a été négocié avec soin durant plusieurs mois, dans le contexte global de la prévention des conflits armés. Le libellé de ce projet ne créera pas de précédent pour de futures négociations sur des questions spécifiques dépassant ce contexte.

Le concept de prévention des conflits armés figure depuis longtemps au premier rang des préoccupations des Nations Unies. Mais ce n'est qu'avec le rapport du Secrétaire général (A/55/985), qui a demandé à l'Assemblée générale d'envisager un exercice plus actif de ses prérogatives en ce qui concerne la prévention des conflits armés, que les États Membres ont commencé à travailler de façon plus intense sur ce projet. Cela n'a pas été un processus facile et il a fallu à l'Assemblée générale trois années pour élaborer une réponse concrète à cet important rapport du Secrétaire général. Comme les membres le savent, le processus d'élaboration du projet de résolution a été lancé lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale par mon prédécesseur, M. Han Seung-soo. Malgré tout le temps et l'énergie consacrés à l'adoption d'une résolution de consensus, les travaux n'ont pas été menés à bien, en raison essentiellement du manque de temps, et ont été renvoyés à la présente session de l'Assemblée générale.

Dans ma déclaration liminaire du 10 septembre 2002, j'ai dit qu'il était absolument capital de poursuivre nos travaux dans le domaine de la prévention des conflits. J'ai dit également que pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



réussir, les stratégies de prévention devaient prendre en compte la responsabilité et la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la promotion du développement économique et social, et comprendre des programmes portant sur le désarmement, l'éducation et la parité des sexes.

J'étais personnellement convaincu dès le début de ma présidence que nous serions en mesure de nous entendre sur un solide texte de consensus qui identifierait les principes sous-tendant la prévention des conflits armés et les éléments du potentiel de l'Assemblée générale en la matière. Je voulais un texte qui soit clair et intelligible, mais fort, et qui expose tous les aspects principaux du rôle de l'Assemblée générale dans la prévention des conflits armés. Après cinq mois de négociations intenses et 37 consultations au total sur plus de 100 heures de négociations, nous sommes arrivés à une version finale, sachant que tous ces éléments importants font maintenant partie intégrante de ce projet de résolution, ce qui permet de disposer d'une bonne base pour continuer de renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention des conflits armés.

Il est coutume, dans ce genre d'occasions, de saluer le travail des facilitateurs. Je voudrais souligner qu'en l'occurrence, ce n'est nullement une simple question de protocole : nous devons en effet beaucoup à l'esprit avisé et résolu de notre éminent collègue, l'Ambassadeur Pierre Schori, et aussi à ses grandes compétences et à ses efforts inlassables, qui nous ont permis d'achever notre travail, en particulier dans les dernières phases de nos délibérations, de réduire les dernières divergences de vues et de maintenir jusqu'au bout le consensus. Je remercie très sincèrement, également, l'Ambassadeur Stig Elvemar qui, en mon absence, a présidé avec beaucoup de doigté nombre de consultations. Je tiens à le remercier de la part active qu'il a prise à ces travaux, de son dévouement et de son travail fructueux.

J'ai encore une longue liste d'autres personnes à remercier, mais auparavant, je voudrais dire que les facilitateurs ne sont pas les seuls à s'être attelés au succès de ce processus de rédaction : à ma grande satisfaction, beaucoup d'autres, sans nomination précise, ont travaillé avec acharnement à obtenir un texte de consensus et nous ont aidés à résorber nos divergences, parfois si importantes que le découragement et l'impasse menaçaient. Je tiens à les

remercier tous des efforts qu'ils ont consentis pour nous aider à surmonter ces divergences et trouver une issue aux questions les plus difficiles.

Grâce à cet esprit, un texte de compromis a été peu à peu constitué et finalement nous n'avons dépassé le délai que nous nous étions imposé que de 10 jours. L'Assemblée générale est maintenant saisie du résultat de nos délibérations. Les membres ont eu assez de temps pour lire le texte au cours des derniers jours et voir que le projet de résolution sur la prévention des conflits armés est – c'est en tout cas mon sentiment – un bon compromis. J'ai trouvé gratifiant et encourageant l'appui manifesté à ce texte par les délégations, tant pendant qu'après les nombreuses consultations dont il a fait l'objet. Depuis la fin des consultations, vendredi dernier, de nombreuses délégations ont une fois de plus signifié à mon bureau leur appui au texte du projet de résolution.

J'ai donc pris la décision de présenter ce projet de résolution comme un texte de consensus. Nous savons tous que l'adoption de ce projet par consensus permettra d'envoyer un message politique fort au monde et confirmera la ferme volonté des États Membres de renforcer la capacité préventive des Nations Unies et de s'éloigner encore d'une culture de réaction pour se rapprocher d'une culture de la prévention.

Je donne à présent la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui souhaite intervenir pour expliquer sa position avant qu'une décision ne soit prise sur le projet de résolution. Je rappelle aux membres que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer ma satisfaction pour l'important travail que vous et votre prédécesseur avez fait sur le projet de résolution à l'examen (A/57/L.79). Nous comprenons parfaitement que le projet de résolution est l'aboutissement d'un long débat et qu'étant donné les controverses et les difficultés rencontrées, il a certainement été très difficile de parvenir à un accord. Nous comprenons également que le Président a présenté un certain nombre de suggestions en vue de surmonter les divergences à la toute dernière phase des négociations.

Nous avons pris note de la déclaration du Président, à savoir que :

« Il s'agit d'un projet qui a été négocié avec soin durant plusieurs mois, dans le contexte global de la prévention des conflits armés. Le libellé de ce projet ne créera pas de précédent pour de futures négociations sur des questions spécifiques dépassant ce contexte. » (*supra*)

Nous sommes parfaitement d'accord avec le contenu du paragraphe 5 qui affirme que les États parties à des instruments relatifs au désarmement doivent respecter les obligations qu'ils ont assumées en y adhérant. Toutefois, nous ne pouvons être d'accord avec la formulation du paragraphe 7 relatif à l'universalité de ces instruments, qui nous paraît trop faible. À notre avis, il importe tout autant de souligner l'adhésion de tous les États Membres aux traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération que de souligner la nécessité d'une application intégrale de toutes les dispositions de ces traités. Dans sa formulation actuelle, en effet, le projet de résolution permet aux États qui ne sont pas parties à ces instruments de reporter leur adhésion et de placer leurs installations hors d'atteinte des dispositifs de suivi international, ce qui compromet l'action de ces mêmes dispositifs.

Nous nous joignons au consensus, sans préjudice de cette position de principe et compte tenu de la déclaration faite par le Président, à savoir que cette formulation n'établit pas de nouveau précédent ni ne revient sur les formulations précédemment utilisées sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.79, intitulé « Prévention des conflits armés ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.79?

Le projet de résolution A/57/L.79 est adopté (résolution 57/337).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être

adoptée. Je rappelle aux orateurs que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Donovan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de votre détermination et de votre travail inlassables, auxquels nous devons d'être ici présents aujourd'hui.

Ma délégation défend vigoureusement la prévention des conflits, mais il est regrettable que cette résolution soit devenue un support à des observations sur nombre de sujets sans rapport. Nous notons que vous avez dit, Monsieur le Président, que les paragraphes de cette résolution qui n'ont pas directement trait à la prévention des conflits armés n'établiront pas de précédent.

À cet égard, bien que ma délégation se soit jointe au consensus à l'appui de cette résolution, elle insiste pour que certains points soient soulignés.

Pour ce qui est des paragraphes 5 et 18 de l'annexe à la résolution, les États-Unis reconnaissent que le règlement pacifique des différends par les moyens définis au Chapitre VI est souhaitable et que, dans des cas appropriés, il devrait être envisagé de recourir à la Cour internationale de Justice par les États concernés ou pour obtenir des avis consultatifs.

La formulation employée au paragraphe 3 de l'annexe fournit une description fidèle d'un des paragraphes clefs du Consensus de Monterrey sur l'aide au développement. Nous notons, cependant, que l'aide publique au développement n'est ni la cause des conflits armés ni leur solution et qu'il n'est donc pas complètement pertinent d'en faire mention. Nous convenons tous que l'extrême pauvreté contribue à créer un environnement propice aux conflits, mais, comme l'a posé clairement le Consensus de Monterrey, l'aide publique au développement n'est qu'une très petite partie de la réponse à la pauvreté, qui est principalement une question de gestion des affaires publiques et de responsabilité nationale.

En outre, les États-Unis estiment que l'attention devrait être centrée sur les efforts internationaux entrepris pour renforcer le respect des traités sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. Dans certains cas, il est approprié de renforcer les instruments internationaux de vérification, mais dans d'autres, des approches différentes peuvent s'avérer plus efficaces.

M. Hyassat (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance et ma sincère gratitude pour le rôle prépondérant que vous avez joué, Monsieur le Président, afin de parvenir à un consensus sur cette résolution. Je voudrais également remercier les facilitateurs pour leurs efforts et l'excellent travail fournis.

La présente résolution a été parachevée après un long processus d'intenses négociations, qui ont reflété l'extrême importance du sujet dont nous sommes saisis. Notre position demeure que la prévention des conflits armés est un pilier du maintien de la sécurité et de la stabilité, contribuant ainsi au développement et à la prospérité économique.

Bien que nous aurions été favorables à un paragraphe plus ferme concernant l'occupation étrangère, nous avons eu conscience de l'importance de parvenir à un consensus et, en conséquence, nous avons fait preuve de beaucoup de souplesse tout au long du processus de négociation. Nous espérons que cette question sera examinée plus minutieusement à l'avenir.

M. Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me joindre à ceux qui ont exprimé leur reconnaissance pour le travail acharné que vous, Monsieur le Président, votre équipe et les facilitateurs avez accompli. Il s'agit d'une réalisation tout à fait remarquable, qui est le résultat d'un travail énorme et ardu.

J'évoquerai brièvement deux ou trois questions qui revêtent une très grande importance pour ma délégation.

À l'image d'autres délégations qui ont pris la parole avant nous, nous ne sommes guère satisfaits du langage employé dans certains paragraphes, en particulier le paragraphe 7 de l'annexe. Nous estimons que le langage qui y est employé n'est pas équilibré et qu'il ne fait aucune référence à la conclusion des traités multilatéraux et non discriminatoires sur la non-prolifération. Adhérer ou non aux régimes de traités est un droit souverain de chaque État et doit le demeurer. C'est un principe essentiel et tout effort visant à saper ce principe est inacceptable pour la délégation. Nous pensons également qu'il aurait dû y avoir une formulation générale plus ferme concernant l'occupation étrangère.

Cela dit, nous appuyons pleinement la résolution. Nous appuyons pleinement les idées et le message qu'elle transmet et nous espérons que, maintenant qu'elle a été adoptée, des mesures concrètes seront prises pour la mettre pleinement en oeuvre.

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'est rallié au consensus sur la résolution compte tenu de l'importance du principe de la prévention des conflits armés et du règlement pacifique des différends. Israël convient qu'il n'y a pas meilleure manière de protéger nos enfants contre les guerres de demain que prévenir les conflits aujourd'hui.

À ce stade, Israël voudrait remercier le Président de l'Assemblée générale des efforts qu'il a fournis en faveur de cette résolution sur la prévention des conflits armés, ainsi que les délégations qui ont travaillé sans relâche à son adoption.

Nous regrettons que lors du processus de négociation sur la résolution, certaines délégations aient tenté d'introduire un langage politique dans le texte dans le but de distinguer des situations d'après conflit spécifiques n'ayant rien à voir avec l'adoption de principes généraux sur la prévention des conflits. Une telle attitude compromet les nobles objectifs de cette résolution en essayant de faire en sorte qu'un texte d'importance universelle serve les intérêts partisans de certains États.

Nous espérons que la résolution servira de guide pour les États dans la promotion du règlement pacifique des différends, le rejet de l'incitation à la haine et à la violence et l'adoption des principes de tolérance et de respect mutuel afin de prévenir les conflits latents.

M. Samy (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts pour atteindre l'important résultat d'aujourd'hui.

Nous nous sommes ralliés au consensus sur la résolution. Nous avons pleinement conscience des difficultés rencontrées avant de parvenir au résultat d'aujourd'hui et de tous les efforts que vous avez fournis pour les surmonter et parvenir au consensus. Bien que le langage employé dans de nombreux paragraphes n'est pas aussi ferme que nous l'aurions souhaité, nous considérons la résolution de manière positive et nous espérons qu'elle servira de point de départ solide pour l'Organisation des Nations Unies

dans ses efforts visant à faire de la prévention des conflits armés l'une de ses activités prioritaires. Nous espérons également que le langage employé dans certains paragraphes ne créera pas de précédent pour les résolutions à venir, ni pour le travail de l'Organisation en matière de prévention des conflits armés et de promotion du développement.

Nous renouvelons nos remerciements au Président de l'Assemblée générale et, en particulier, à la délégation suédoise qui a joué un rôle clef dans les négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : C'est avec une profonde satisfaction que j'accueille l'adoption de cette résolution historique par l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés. En adoptant cette résolution, les pays Membres ont répondu au rapport du Secrétaire général de 2001.

Le Secrétaire général a placé la prévention des conflits parmi ses grandes priorités, en promettant de faire passer progressivement l'Organisation des Nations Unies d'une attitude de réaction à une attitude de prévention. Conformément à cette priorité et suite aux débats du Conseil de sécurité et aux déclarations présidentielles de 1999 et de 2001, il a établi un rapport détaillé en 2001. Le Conseil de sécurité a adopté ce rapport la même année dans sa résolution 1366 (2001).

Aujourd'hui, après deux ans de dur labeur, l'Assemblée générale a adopté sa première résolution de fond concernant cette importante question. J'espère qu'elle marquera un tournant dans nos efforts en ce domaine. Ainsi que nous l'a rappelé le Secrétaire général dans son rapport, nous avons l'obligation envers les victimes de la violence dans le monde de relever résolument le défi de la prévention et de passer de la rhétorique à la réalité.

Je félicite le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Jan Kavan, de prendre à coeur cette obligation, de l'autorité dont il a fait preuve et de ses longues et très difficiles consultations au cours de ces derniers mois, qui nous ont permis de progresser à ce point. Je voudrais également remercier les

Ambassadeurs de Suède, M. Schori et M. Elvemar qui, ensemble avec le Président, ont présidé avec beaucoup de patience, de persévérance et dans un esprit positif la plupart des réunions. Toutes les délégations qui ont participé activement aux consultations ont fait preuve d'un esprit constructif dans les négociations, rendant ainsi possible l'adoption d'une résolution capitale.

Le Secrétariat, quant à lui, est résolu à renforcer la capacité du système des Nations Unies afin de s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités dans la prévention des conflits armés. Ainsi que le demande la résolution, nous soumettrons un examen détaillé de la capacité du système des Nations Unies dans le cadre du rapport sur l'application de la présente résolution.

Je prie l'Assemblée générale de continuer de prêter son appui car tous – le Secrétariat, le système des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile – nous allons fonder nos actions sur les conclusions et les recommandations de cette résolution et je me félicite de la décision de l'Assemblée générale d'inclure la prévention des conflits sous un point spécifique de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session.

Je me réjouis à la perspective d'une interaction accrue et d'une plus étroite coopération à cet égard entre l'Assemblée générale et les autres grands organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétaire général. Au Secrétariat, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la mise en oeuvre de cette résolution soit une réussite, à la fois pour les États Membres et le système des Nations Unies et pour tous les autres partenaires concernés.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, au nom du Groupe de Rio – Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Honduras, Guatemala, Guyana, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela – féliciter et remercier chaleureusement le Président et les facilitateurs qui, par leur détermination, leur patience et leur dynamisme, ont permis de présenter un résultat satisfaisant aujourd'hui à l'Assemblée. Nous sommes tout particulièrement heureux d'être saisis d'un texte adopté par consensus. Bien qu'il soit le fruit d'un compromis, ce texte contient des critères et des

éléments majeurs qui, nous n'en doutons pas, permettront d'orienter les activités de l'Organisation dans le domaine de la prévention des conflits, question qui occupera une place centrale dans les années à venir.

L'Assemblée n'ignore pas que le Groupe de Rio a pris une part très active à l'élaboration et à l'élaboration de cette résolution et aux négociations y afférentes. Nous sommes heureux d'avoir fourni un apport spécifique et essentiel à la version finale de la résolution ainsi qu'à ses paragraphes clefs. Nous n'en considérons pas moins comme fondamentales et pertinentes la souplesse et la détermination manifestées par d'autres délégations.

Nous pensons que la présente résolution est véritablement importante, du fait notamment que nous y avons intégré une approche globale de prévention des conflits armés en se penchant sur des activités opérationnelles et des éléments structureux ainsi qu'en traitant de certains aspects systémiques. Comme l'ont dit le Président et la Vice-Secrétaire générale, nous pensons, nous aussi, que cette résolution permettra à l'Organisation de gagner en efficacité.

Pour terminer, nous convenons qu'il est essentiel de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Il faut, toutefois, que cela se fasse sur la base d'une culture d'action. Cette résolution illustre concrètement ce que l'Assemblée est en mesure de faire pour régler les problèmes futurs.

M. Lavallo-Valdés (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Il va sans dire que ma délégation s'associe pleinement et sans réserve à la déclaration que vient de faire notre ami, le représentant du Pérou, au nom du Groupe de Rio. Nous tenons toutefois à dire brièvement quelques mots sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Au quatrième alinéa du préambule de la résolution 57/26, intitulée « Prévention et règlement pacifique des différends », qui a été adoptée sans vote le 19 novembre 2002, l'Assemblée générale rappelle expressément les quatre déclarations qu'elle a adoptées dans ce domaine, ainsi que le Règlement type de conciliation des Nations Unies applicable aux différends entre États, qu'elle a également adopté. De ces cinq textes, seule la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux (résolution 37/10, annexe) est explicitement mentionnée dans la résolution qui vient d'être adoptée. À cet égard, ma délégation tient à souligner qu'il n'y a

réduit l'importance des quatre textes qui ne sont pas explicitement cités dans la résolution adoptée. Ces quatre textes sont la Déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine (résolution 43/51, annexe), la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales (résolution 46/59, annexe), la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les accords ou organismes régionaux dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales (résolution 49/57, annexe) et le Règlement type de conciliation des Nations Unies applicable aux différends entre États (résolution 50/50, annexe). Ma délégation est d'avis que, tout comme la Déclaration de Manille et de l'Article 33 de la Charte, ces textes se complètent judicieusement.

M. Francese (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit tout particulièrement de pouvoir intervenir aujourd'hui devant l'Assemblée générale sous votre présidence. Je salue également la présence, à cette tribune, de la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de l'Union européenne et des pays en cours d'adhésion, vous exprimer notre profonde reconnaissance pour avoir conduit avec brio les négociations qui ont débouché sur la présente résolution et pour nous avoir ainsi permis de l'adopter aujourd'hui par consensus, ce qui est un résultat très important. De l'avis de l'Union européenne, cette résolution constitue une première étape importante sur la voie du renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres en matière de prévention des conflits et elle contribue ainsi à prévenir les conflits armés et à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Nous voudrions également féliciter tous les États Membres qui ont participé à ces consultations difficiles au cours des derniers mois et dont la volonté et le dévouement ont permis aujourd'hui l'adoption de la résolution. Pour terminer, je voudrais remercier les facilitateurs de leurs efforts continus ainsi que le personnel du Secrétariat pour son travail intense d'appui à nos négociations.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : En tant que pays émergeant d'un conflit extrêmement pénible et qui essaie en même temps et de toutes ses forces de prévenir la résurgence des conflits armés, la Sierra Leone a participé activement à l'élaboration de cette résolution. Nous saluons donc chaleureusement son adoption. Indépendamment de ses faiblesses évidentes sur un certain nombre de points, nous pensons qu'il s'agit d'un document historique de l'Assemblée générale. La prévention des conflits armés est au coeur de l'action de cette Organisation et comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il était temps d'agir concrètement et de passer de la réaction à la prévention.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous rendre hommage pour vos efforts et, je devrais dire, votre patience à diriger nos travaux en vue de l'aboutissement aujourd'hui de nos travaux. Je voudrais également rendre hommage à la délégation de la Suède qui nous a permis de surmonter les innombrables obstacles que nous avons rencontrés durant le long – et parfois, pénible – processus visant à réaliser un consensus. Nous remercions également le Secrétaire général dont le rapport (A/55/985) a posé les bases de la résolution adoptée aujourd'hui. Je remercie également les facilitateurs qui nous ont aidé à aplanir des difficultés parfois inextricables.

Ce document n'est pas un instrument juridiquement contraignant mais il représente pour nous un document très important. Il a un poids moral et devrait faire l'objet de l'attention de tous ces États et personnes qui sont sincèrement attachés, non seulement à la paix, mais également à la prévention des conflits armés.

Mme Davtyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer à toutes les délégations qui vous ont exprimé leur gratitude, à vous et aux facilitateurs, pour votre engagement et votre travail intense pour assurer l'aboutissement de nos efforts visant à élaborer cette résolution tellement nécessaire et extrêmement importante pour nous tous. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'adoption de la résolution par consensus.

Comme nous le savons tous, la résolution a été le résultat de longues et parfois difficiles négociations durant lesquelles il a fallu souvent concilier des intérêts politiques et des principes juridiques afin de

réaliser un consensus fragile. À cet égard, ma délégation voudrait indiquer que la République d'Arménie s'est associée au consensus sur la résolution intitulée « Prévention des conflits armés », étant entendu qu'il n'existe pas de hiérarchie entre les principes du droit international. De ce fait, nous estimons que tous les principes du droit international mentionnés ou auxquels il est fait référence dans la résolution, y compris le principe d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples, sont d'égale importance et doivent être traités sur le même pied d'égalité, indépendamment de la façon dont il y est fait allusion.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, au nom de ma propre délégation, je voudrais vous féliciter pour le consensus qui a été réalisé sur cette résolution extrêmement importante. Je pense que votre présidence a été marquée, entre autres, par l'adoption de la résolution 57/270 B sur le suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies et, aujourd'hui, nous adoptons par consensus cette résolution – deux réalisations importantes qui s'adressent aux deux activités principales des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la promotion de la coopération et du développement durable entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous félicitons également la délégation suédoise qui a investi un effort considérable, qui a fait preuve de beaucoup de patience, de pondération et aussi de beaucoup d'optimisme quant à l'issue de notre exercice.

Ma délégation est consciente des limites et des imperfections de cette résolution, mais elle reconnaît et apprécie les acquis et les points positifs qu'elle apporte. Cette résolution constitue un nouveau jalon dans l'édifice juridique des Nations Unies pour la promotion des idéaux de la Charte. Elle fera date d'abord autant que la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux. Elle fera date surtout parce qu'elle aborde, pour la première fois, la dimension préventive des conflits, qui se trouve au cœur de l'activité de notre Organisation, et de ce fait, elle consolide les principes et objectifs de la Charte, et elle les enrichit.

Cette résolution met à la disposition des organes des Nations Unies un instrument susceptible de faire progresser la mission préventive des Nations Unies,

qui restent le seul forum universel où toutes les nations, petites et grandes, riches et pauvres, peuvent se retrouver, dialoguer, exprimer leurs préoccupations et contribuer toutes à la construction de relations internationales plus pacifiques et plus prometteuses, dans l'intérêt bien compris de tous les peuples et de toutes les nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent exprimer mes sincères remerciements aux facilitateurs – l'Ambassadeur Arnoldo Listre, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Iftekhar Ahmed Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Paul Heinbecker, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Bruno Stagno Ugarte, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Abdul Mejid Hussein, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Crispin Grey-Johnson, Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Koichi Haraguchi, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Janusz Stańczyk, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Ambassadeur Pierre Schori, Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies; et l'Ambassadeur Ali Hachani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies – pour leur contribution utile aux consultations officieuses et ouvertes à tous.

Puis-considerer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 10 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 40 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/57/47)

Projet de décision (A/57/47, par. 26)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question de sa 27e à sa 32e séance plénière, du 14 au 16 octobre 2002, conjointement avec le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil de sécurité ».

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision figurant au paragraphe 26 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 26 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de décision?

Le projet de décision est adopté (décision 57/951).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Thorsteinn Ingólfsson, de l'Islande, et l'Ambassadeur Chuchai Kasemsarn, de la Thaïlande, les deux Vice-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée qui ont dirigé avec beaucoup de doigté les débats et les négociations complexes au sein de ce Groupe. Je suis convaincu que les membres de l'Assemblée s'associent à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 40 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 5.